

le cnam

Bourgogne – Franche-Comté



L'essentiel de ce qu'il faut savoir pour suivre sa formation



Le mot du directeur

Cher(e)s élèves,

Le Cnam, grand établissement public de formation supérieure professionnelle créée en 1794, est, aujourd'hui comme hier, toujours à vos côtés !

Etablissement unique en réseau, le Conservatoire a accueilli dans ses centres près de 200 000 adultes, venus d'horizons et de territoires différents, souvent riches d'une expérience professionnelle variée. Il s'affirme comme un acteur majeur de la formation tout au long de la vie dans notre région Bourgogne Franche-Comté.

Durant toutes ces décennies, l'équipe régionale du Cnam s'est efforcée de demeurer fidèle à la vision profondément humaniste de l'abbé Grégoire, fondateur du Conservatoire national des arts et métiers, en déployant une politique fondée sur l'excellence, l'ouverture et l'accessibilité de nos formations pour tous et partout.

Avec une offre diverse et variée, notre établissement vous permet de consolider votre socle de connaissances techniques et scientifiques et d'enrichir vos savoir-faire professionnels pour vous adapter sans cesse à ces défis permanents de reconversion et de mobilité professionnelle qui caractérisent notre société actuelle.

Vous avez décidé de rejoindre notre établissement et de vous donner toutes les chances d'accomplir votre projet, soyez assurés que nous serons à vos côtés dans cette entreprise et que votre réussite sera la nôtre.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une année de formation couronnée de succès.

Cher(e)s élèves, bienvenue au Conservatoire national des arts et métiers.

Christophe DECREUSE
Directeur du Cnam Bourgogne – Franche-Comté

Sommaire

1. Le Cnam qu'est-ce que c'est ?	p. 4
2. Modalités d'enseignement	p. 6
3. Guide d'utilisation de l'ENF	p. 7
4. Validation des acquis (VAE, VAP85, VES)	p. 11
5. Valider les crédits de l'expérience professionnelle	p. 14
6. Les examens	p. 15
7. La demande de diplôme	p. 17
8. Informations pratiques	p. 18
9. Les centres de formation	p. 19

Le Cnam qu'est-ce que c'est ?



Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Placé sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, il remplit trois missions fondamentales :

- la formation tout au long de la vie pour accompagner les adultes qui souhaitent évoluer dans leur vie professionnelle en suivant une formation à leur propre initiative ou en co-initiative avec leur employeur.
- la diffusion de la culture scientifique et technique pour sensibiliser le plus grand nombre à l'importance de l'innovation dans nos sociétés par le biais de conférences ou d'expositions en valorisant notamment les richesses des collections du Musée des arts et métiers.
- la recherche technologique pour répondre aux nouveaux besoins économiques et sociaux exprimés par les entreprises et les collectivités et les aider à faire tomber les « verrous » technologiques qui les freinent.

Notre philosophie

"Je viens vous proposer les moyens de perfectionner l'industrie nationale avec la création d'un Conservatoire pour les arts et métiers où se réuniraient tous les outils et machines nouvellement inventés ou perfectionnés."

C'est par ces mots que l'Abbé Grégoire s'adresse aux députés de la République lors de la création du Conservatoire national des arts et métiers en 1794. Plus de deux siècles après, les principes fondateurs du Cnam restent inchangés :

Promouvoir la performance professionnelle

Centré sur les attentes du monde professionnel, le Cnam contribue à actualiser et à adapter les savoir-faire des salariés et des entreprises. Conçues et actualisées par des équipes mêlant des enseignants-chercheurs et des professionnels expérimentés, les formations du Cnam mettent l'accent sur ce qui évolue dans les métiers, sur les compétences et les technologies qui innent. Elles privilégient l'approche pratique et l'expérience concrète ainsi que l'échange entre adultes.

Assurer l'égalité des chances et accompagner le mérite

En affirmant le droit pour chacun de se former tout au long de sa vie, le Cnam va à l'encontre d'une vision figée de la société. À tout moment de sa vie, chaque adulte peut modifier sa trajectoire professionnelle et personnelle. A une seule condition : en avoir la volonté et se donner les moyens d'apprendre. Ouvert à tous, sans condition de diplôme ou d'âge, le Cnam a pour volonté d'accompagner le mérite et de faire croître le potentiel de chacun.

Répondre au profil et au parcours de chacun

Chaque adulte a la possibilité au Cnam d'individualiser sa formation en fonction de son profil, de ses objectifs et de ses contraintes. Organisées sous forme de modules, les formations du Cnam peuvent être suivies pour une très courte durée, accumulées progressivement pour accéder à un diplôme, interrompues et reprises à tout moment, suivies le soir, en journée ou à distance. En reconnaissant les acquis professionnels et les acquis issus d'autres formations, le Cnam permet également de raccourcir le temps de formation.

Contribuer au développement des entreprises et des territoires

Accessible sur tout le territoire français avec 150 Centres d'enseignements, le Cnam offre la possibilité de débiter une formation à un endroit et de la poursuivre ailleurs avec la même garantie de qualité. Complété par un dispositif innovant de formation et de services à distance, le réseau Cnam permet à chaque adulte d'accéder une large palette de formations professionnelles quel que soit son lieu de résidence. Chaque centre Cnam répond aux besoins spécifiques des bassins d'emploi et des entreprises locales.



Modalités d'enseignement

FORMATIONS

Hors Temps
de Travail
(HTT)

Alternance
ou Cours du
Jour

En présentiel :

En cours du soir (et/ou le samedi matin) ou sous forme de séminaires (vendredi et samedi), vous intégrez un groupe d'élèves à taille humaine et bénéficiez d'un enseignement individualisé et personnalisé aux caractéristiques de votre territoire.

En formation ouverte à distance (FOD) :

Le Cnam développe depuis de nombreuses années un réseau de formation à distance par Internet, via la plate-forme de "e-formation" (lecnam.net). Plusieurs centaines d'UE sont actuellement disponibles.

Accessible à tout moment et quel que soit le lieu où vous vous trouvez, la formation ouverte à distance répond à des besoins d'efficacité et de souplesse. Via un espace numérique de formation (ENF), un enseignant tuteur vous guide dans votre apprentissage :

→ en diffusant une séance de cours en direct ou filmée, disponible à tout moment.

→ en mettant à votre disposition, étape par étape, des supports de cours et des ressources pédagogiques en ligne (textes, vidéos...).

→ en vous faisant réaliser des exercices.

→ en organisant l'interactivité et en répondant à vos questions à l'aide d'outils tels que la messagerie, les forums ou les webconférences.

En mode "hybride" :

En mixant les 2 modalités précédentes, présentiel et FOD.

Le Cnam propose aujourd'hui un certain nombre de formations en alternance/journée.

C'est une formule innovante qui bénéficie d'une excellente réputation car elle permet tout à la fois de satisfaire les attentes des entreprises et de répondre aux exigences académiques d'une formation universitaire de haut niveau. L'alternance entre les cours et la présence en entreprise donne à l'élève l'occasion d'une mise en œuvre immédiate de ses enseignements et lui assure une rémunération pendant toute la durée de sa formation. De plus, à l'issue de son diplôme, il est parfaitement opérationnel, compte-tenu de sa véritable expérience professionnelle.

Guide d'utilisation de l'ENF

L'Espace Numérique de Formation (ENF) est une plateforme en ligne visant à accompagner votre apprentissage.

Cet espace numérique est commun à tous les centres régionaux du Cnam. Depuis ce point unique d'entrée <http://lecnam.net>, vous accéderez à la plateforme de formation du Cnam et aux services annexes :

- ressources documentaires (DOCAEL) ;
- contact Cnam ;
- planning ;
- cursus ;
- enquête ;
- examen ;
- données personnels ;
- classeur numérique.

Vous retrouverez sur l'Espace Numérique de Formation tout ce qui vous sera utile dans votre parcours, de l'inscription jusqu'à l'annonce des notes à l'examen : plannings des cours et examens, supports d'apprentissage (PDF, PowerPoint et vidéos), notes d'examens, outils de communication et d'échanges interactifs.

Espace numérique de formation

Pour bénéficier au mieux de cet outil, vous devez disposer :

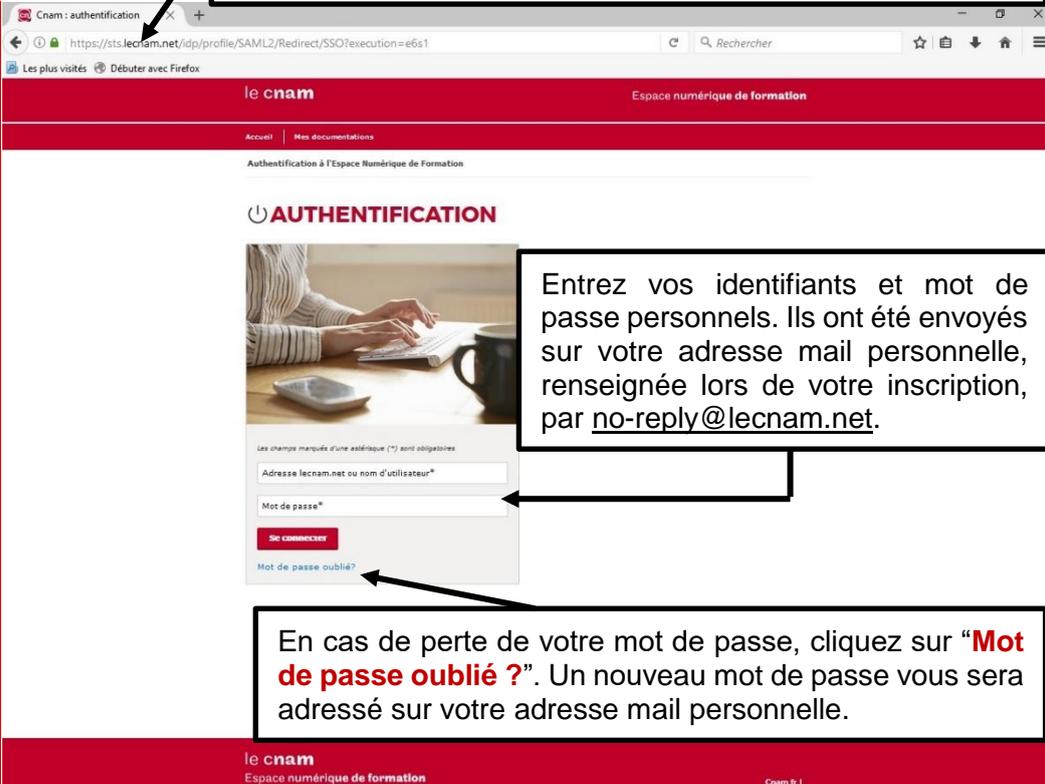
- d'un ordinateur doté d'une configuration bureautique classique et d'une carte son, ou d'un smartphone.
- d'un navigateur Internet.

Aucune connaissance informatique préalable n'est nécessaire.

Les étapes de votre connexion à l'ENF

PAGE AUTHENTIFICATION

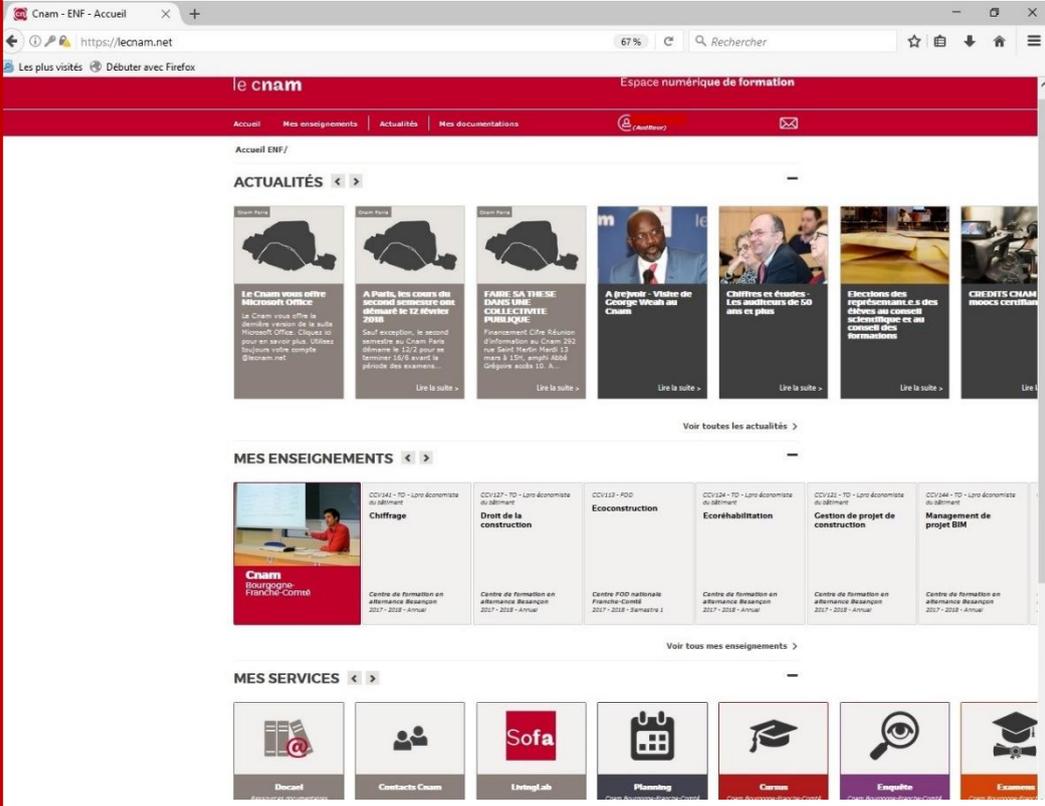
Connectez-vous à votre **Espace Numérique de Formation** via le site Internet **http://lecnam.net**.



Entrez vos identifiants et mot de passe personnels. Ils ont été envoyés sur votre adresse mail personnelle, renseignée lors de votre inscription, par no-reply@lecnam.net.

En cas de perte de votre mot de passe, cliquez sur "**Mot de passe oublié ?**". Un nouveau mot de passe vous sera adressé sur votre adresse mail personnelle.

PAGE ACCUEIL



ACTUALITÉS

MES ENSEIGNEMENTS

MES SERVICES

Les fonctionnalités de l'ENF

le **cnam**
Espace numérique de formation

Cnam.fr | Assistance |

1. En cliquant sur **Voir tous mes enseignements**, vous accédez à la liste de toutes les UE auxquelles vous êtes inscrits, triées par centre d'enseignement si vous êtes inscrit en FOD.
2. Dès sa page d'accueil, **DOCAEL** (DOCumentation Accessible En Ligne) donne la main pour effectuer une recherche sur l'ensemble des ressources numériques ouvertes aux auditeurs et aux personnels du CNAM en fonction de leur authentification. DOCAEL cherche également dans le catalogue du Service commun de la documentation du CNAM afin de trouver des références pertinentes. Dès cette première page, les principaux bouquets documentaires sont directement accessibles en cliquant sur le logo qui renvoie sur le site de l'éditeur. Il s'agit de Science Direct, des Techniques de l'Ingénieur, de Business Source Complète, de CAIRN, Dalloz et de Cyberlibris.
3. Pour accéder à votre **Planning** de cours, cliquez sur l'onglet correspondant, qui vous ouvrira une nouvelle page permettant de connaître les modalités de votre emploi du temps (jours, heures, salles...).

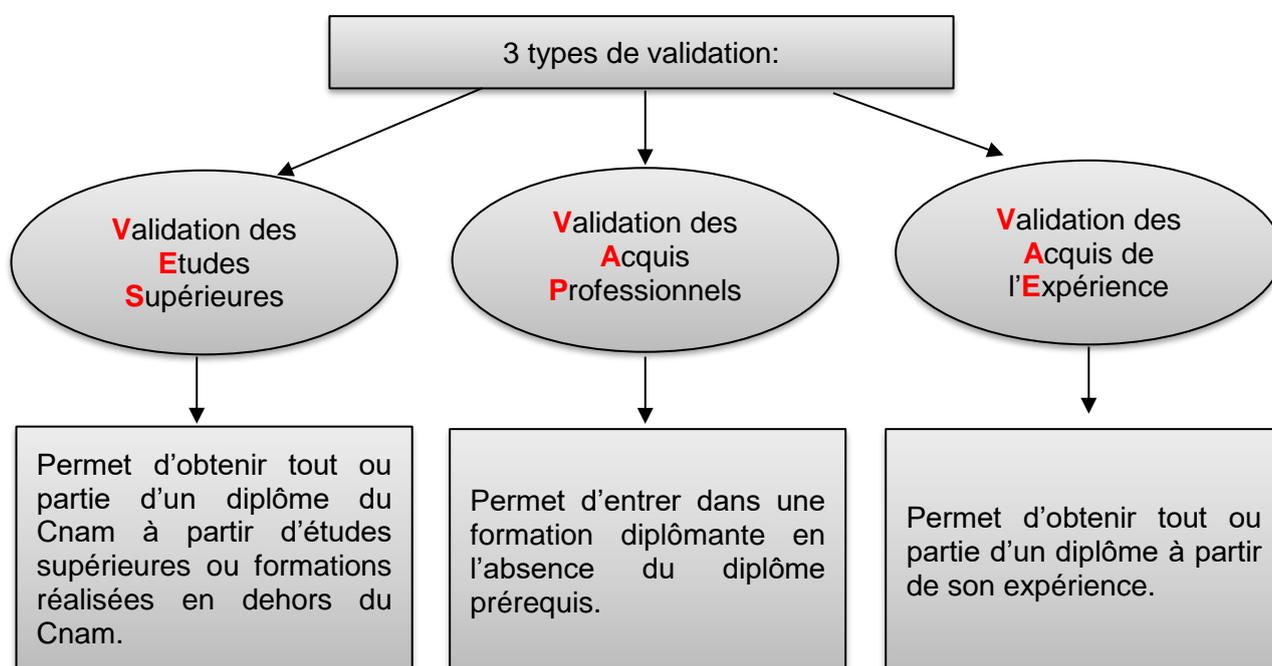
Modification de planning :

- **vo**tre séance est annulée : un mail vous sera adressé sur votre adresse électronique ENF. Si le délai est trop court (journée), vous serez averti de tout changement par un appel téléphonique.
- **vo**tre séance est reportée : dans le cas d'un rattrapage de séance, le cours et les exercices peuvent être mis à disposition sur la plateforme et la séance est en principe reprogrammée à une date ultérieure.

The screenshot shows the Cnam ENF website dashboard. At the top, there is a navigation bar with 'Lire la suite' buttons. Below that is a section for 'MES ENSEIGNEMENTS' with a grid of course cards. The 'MES SERVICES' section contains several icons, with four red circles numbered 4 through 7 highlighting the 'Cursus', 'Enquête', 'Examens', and 'Données personnelles' icons respectively. The 'MES APPLICATIONS' section shows various software icons like Messenger, Calendar, etc. The footer contains the Cnam logo and 'Espace numérique de formation'.

4. La page **Cursus** vous permet d'accéder aux récapitulatifs de toutes les unités d'enseignement auxquelles vous êtes inscrit (même sur plusieurs années) ainsi que les notes obtenues à ces dernières.
5. La page **Enquête** sera utile à la fin du semestre. Nous vous inviterons à répondre à un questionnaire afin de mesurer votre satisfaction, sonder votre opinion afin de dégager des voies d'amélioration.
6. Pour accéder à votre calendrier d'examen, cliquez sur l'icône **Examens**.
7. En cliquant sur **Données Personnelles**, merci de vérifier l'exactitude de vos coordonnées et, le cas échéant, modifiez-les. Soyez particulièrement attentif à l'adresse mail, date de naissance et à l'orthographe de vos nom(s) de naissance/d'usage et prénom(s).

Validation des acquis et des études supérieures



- Validation des Etudes Supérieures (VES)

Un dossier de VES s'instruit dans les deux situations suivantes :

1. Vous souhaitez demander des dispenses d'UE pour lesquelles vous avez déjà validé un diplôme de niveau égal ou supérieur, avec relevé de notes et programme de cours à l'appui :

→ vous devez constituer un dossier de demande de VES au Cnam.

2. Vous souhaitez demander l'accès à un niveau de diplôme au Cnam grâce à un ou des diplômes obtenus à l'étranger, vous devez effectuer les deux démarches suivantes :

→ vous devez obtenir une attestation de comparabilité auprès de l'organisme ENIC NARIC : la demande se fait en ligne sur le site www.ciep.fr

→ vous devez constituer un dossier de demande de VES au Cnam.

Pour instruire votre dossier de VES vous devez avoir validé la pertinence et la faisabilité de votre demande lors d'un rendez-vous avec votre conseiller.

- Validation des Acquis Professionnels (VAP85)

Vous n'avez pas le diplôme de prérequis nécessaire pour le parcours de formation que vous suivez au Cnam **ou que vous souhaitez suivre.**

Le dispositif de la validation des acquis professionnels permet, sur la base des expériences professionnelles (minimum 3 ans) et des acquis personnels, d'accéder à la formation. Le dossier est étudié par une commission pédagogique.

Prenez rendez-vous avec votre conseiller afin de connaître les modalités de constitution du dossier de VAP 85.

Préalablement à tout entretien avec votre conseiller, vous devez renseigner une fiche de contact sur le site div@ en précisant que vous souhaitez réaliser une VAP85.



- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Attention, la "VAE" n'est pas :

- une équivalence automatique de titres ou de diplômes ;
- une conversion automatique de l'expérience en diplôme.

C'est une démarche volontaire nécessitant un entretien approfondi pour en apprécier la recevabilité et constituer le dossier qui sera soumis à un jury national composé d'enseignants du Cnam Paris et de professionnels du domaine visé (*3 sessions dans l'année*).

Vous pouvez obtenir la totalité du titre demandé, si le jury considère qu'il y a complète correspondance entre votre expérience et ce que le titre requiert comme connaissances, aptitudes et compétences.

Il peut aussi estimer que votre expérience ne correspond qu'à une partie du titre que vous voulez obtenir. Dans ce cas, il vous accordera seulement la partie correspondante du diplôme. Vous devrez alors acquérir (*comme dans le cas d'une demande de validation partielle*) les connaissances, aptitudes et compétences manquantes par rapport au référentiel de certification du titre visé soit par un complément de formation, soit en complétant votre expérience professionnelle.

A noter :

Dans le cadre d'une demande de validation partielle (*partie d'un diplôme*), vous pouvez débiter vos études au Cnam sans attendre la décision du jury, en suivant les enseignements dont vous n'envisagez pas de demander la validation.

Préalablement à tout entretien avec votre conseiller, vous devez renseigner une fiche de contact sur le site [div@](http://dnf3.cnam.fr/diva/) (<http://dnf3.cnam.fr/diva/>) en précisant que vous souhaitez réaliser une VAE.

Valider les crédits de l'expérience professionnelle

Un rapport d'activité professionnelle vous est demandé pour valider un certificat, un titre ou un diplôme, à partir d'une expérience professionnelle d'une durée et d'un niveau variables selon les diplômes.

Si votre expérience professionnelle est insuffisante au regard du diplôme visé, vous devrez effectuer un stage de 3 à 6 mois selon le diplôme, à la fin de votre formation, lorsqu'à minima 70 % des UE auront été validées. Après validation des missions de stage par le conseiller, une convention de stage sera signée avec l'entreprise d'accueil et ce, impérativement avant le démarrage du stage.

Une attestation de stage devra vous être délivrée à l'issue de ce dernier. Un rapport de stage vous sera demandé par le Cnam. Attention : le Cnam est habilité à signer une convention de stage dans la mesure où ce dernier est en cohérence avec votre parcours de formation.

Le rapport d'activité ou de stage est constitué selon des consignes ou une trame propre à chaque diplôme. Un avis favorable pour les titres et diplômes, ou une note supérieure ou égale à 10/20 pour les certificats de compétence (CC) et les certificats professionnels (CP), vous permet de valider les crédits de l'expérience professionnelle.



Les examens



Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'un contrôle de connaissances (écrit, oral, contrôle continu).

Les modalités d'évaluation des unités d'enseignement (UE) vous sont données par les enseignants au début des enseignements.

Certaines UE sont validées par un examen sur table en fin de semestre.

Certaines UE sont validées en totalité ou en partie par la rédaction d'un dossier ou d'un mémoire à déposer dans votre centre d'enseignement, en main propre ou par courrier suivi.

Les examens durent en général 2 à 3 heures. Il faudra vous présenter un quart d'heure avant le début de l'épreuve, muni(e) de votre pièce d'identité en cours de validité et de votre carte d'élève de l'année en cours.

Les examens sur poste informatique se déroulent dans votre centre d'enseignement, ainsi que tous les examens des UE à distance dispensées par un autre centre Cnam.

Les résultats des examens sont consultables sur l'ENF environ 30 jours après le jour de l'épreuve. Aucune note n'est communiquée par téléphone. Les attestations de réussite sont envoyées par courrier, à l'issue de la tenue du jury régional d'examen. C'est le centre organisateur de l'unité d'enseignement qui vous transmet votre attestation de réussite.

Attention ! Conservez vos attestations de réussite, elles vous seront demandées pour votre demande de diplôme. Aucune copie ne sera délivrée.

Déroulement des examens

Chaque UE se termine par une évaluation finale, organisée par votre centre de rattachement. Vous bénéficiez de deux sessions pour valider votre UE, qu'elle soit en présentiel ou à distance (sauf cas exceptionnel).

Pour les UE du 1^{er} semestre

- 1^{ère} session : janvier/février
- 2^{ème} session : de mars à septembre

Pour les UE du 2^{ème} semestre

- 1^{ère} session : juin
- 2^{ème} session : septembre

Calendrier des examens

Les dates de vos examens sont accessibles via votre espace numérique de formation, rubrique « mon planning ».

Convocation aux examens

* UE en présentiel : vous recevrez une convocation par courrier ou par e-mail.

* UE en formation à distance : vous recevrez une convocation par courrier ou par email par le centre dispensateur de l'UE.

Exemple : Vous êtes élève de Belfort et vous suivez des UE FOD Grenoble, FOD Lyon, FOD Paris etc. Les centres de Grenoble, Lyon et Paris vous transmettront une convocation.

Vous devrez alors contacter le service scolarité de votre centre de rattachement (Belfort) pour **confirmer votre présence à l'examen**.

Si deux de vos examens ont lieu aux mêmes dates, vous pouvez solliciter un aménagement auprès du service des examens de votre centre de rattachement.

Toute demande doit être formulée **au moins un mois avant la date prévue** des examens.

La demande de diplôme



Lorsque vous avez terminé votre cursus de formation et validé les crédits de l'expérience professionnelle vous devrez procéder à votre demande de certificat, titre ou diplôme.

La demande de diplôme s'effectue en ligne. Elle s'organise en deux parties, une partie qui concerne plus particulièrement votre cursus de formation et qui comprend vos diplômes déjà obtenus, notification de VES, VAP, VAE ainsi que les attestations de réussite aux UE et une seconde partie qui concerne plus particulièrement votre expérience professionnelle et qui comprend un CV détaillé, les justificatifs de votre expérience professionnelle (feuille de paie, contrat de travail, attestation de stage) et/ou votre rapport d'expérience professionnelle.

- Effectuez votre demande de délivrance de diplôme et d'analyse de l'expérience professionnelle en ligne : <https://diplome.cnam.fr/> (à l'exception des licences professionnelles, masters et masters spécialisés, diplôme ingénieur et titre RNCP niveau I).
- Signez électroniquement votre demande pour que votre conseiller soit informé du dépôt de cette dernière.

Les diplômes du Cnam sont remis dans un délai d'environ 6 mois après le dépôt de votre demande.

Pour obtenir les modalités de votre demande de diplôme, merci de vous adresser à l'accueil de votre centre.

Informations pratiques

le cnam Espace numérique de formation

Accueil | Mes enseignements | Actualités | Mes documentations

Accueil ENF / Mes documentations

MES DOCUMENTATIONS

DOCUMENTATION GLOBALE

Ducard - Guide d'utilisation | Guide de l'utilisateur

CNAM BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Règlement intérieur de... (1)

CNAM PARIS

Assistance numérique | Règlement national de... | Règlement intérieur de... (2)

le cnam Espace numérique de formation

© Cnam 2018 | Crédits | Mentions légales | Cnam.fr | Assistance |

1. Dès l'inscription, les élèves sont soumis au règlement intérieur de l'Etablissement public et de l'AGCnam, consultables en ligne (dans **Mes Documentations**), sur notre site Internet ou sur place.
2. Les élèves sont soumis au règlement national des examens consultable en ligne (dans **Mes Documentations**), sur notre site Internet ou sur place.

Pour information, l'ouverture des enseignements proposés reste conditionnée à un nombre suffisant d'inscrits.

Centres de formation

BOURGOGNE

- **Cnam AUXERRE**
6, route de Monéteau 89000 AUXERRE
03.86.49.26.22
auxerre@cnam-bourgognefranchecomte.fr

- **Cnam CHALON-SUR-SAONE**
Nicéphore Cité
34, Quai Saint-Cosme
71100 CHALON-SUR-SAONE
03.85.46.04.65
chalon@cnam-bourgognefranchecomte.fr

- **Cnam DIJON**
7 Boulevard du Docteur Petitjean
21000 DIJON Cedex
03.80.65.46.93
dijon@cnam-bourgognefranchecomte.fr

- **Cnam NEVERS**
Faculté de droit
21, rue de l'Université 58000 NEVERS
03.86.71.61.97
nevers@cnam-bourgognefranchecomte.fr

FRANCHE COMTE

- **Cnam BELFORT-MONTBELIARD**
13, rue Ernest Thierry-Mieg 90000 BELFORT
03.84.58.33.10
belfort@cnam-bourgognefranchecomte.fr



Pour tout renseignement, merci de contacter le Centre Cnam le plus proche de chez vous :

- par téléphone
- sur notre site : www.cnam-bourgognefranchecomte.fr